



## Communauté de communes Armagnac Adour

Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE

### Conseil communautaire du 20 avril 2015

*Extrait du registre des délibérations*

Date de la convocation: 13 avril 2015

Secrétaire de séance: Mr René CASTETS  
(Cannet)

Date d'affichage: 13 avril 2015

L'an deux mille quinze le 20 avril à 20h30 le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de FUSTEROUAU, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :

46
----

Nombre de conseillers présents :

38
----

Nombre de pouvoirs :

6
---

Nombre de votants :

44
----

**Présents :** Mesdames et Messieurs Petit, Baratault, Lagarde, Labadie, Navarre, Payros, Lartigolle, Tison, Duclos, Castets, Aragnouet, Dagieux, Franchetto, Pasian, Cagnasso, Ducournau, Fauque, Baude, Justrabo-Hoingne, Darroux, Sarran, Fitan, Terrain, Boue, Flogny, Bastrot, Michel, Ducasse, Granier, Biau, Boueilh, Perissé, Ducom, Renaudin, De Oliveira, Menvielle, Thomas, Deluc.

**Absents excusés :** Mesdames et Messieurs Bernard, Casabonne-Pujolle, Bocq, Cauzette, Dufau, Jelonch, Capmartin, Lajus, Darrieux, Daste

#### ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 30 mars 2015
  
- Projet de développement de la Tour de Termes d'Armagnac
  
- Présentation du projet de la fourrière animale départementale
  
- Personnel : Recrutement agent non titulaire : sécurité baignade scolaire.
  
- Ecole : Cantine de Saint Germé
  
- Questions diverses



## Communauté de communes Armagnac Adour

Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE

### Conseil communautaire du 20 avril 2015

#### Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur René Castets est nommé secrétaire de séance.

#### Approbation du compte-rendu 30 mars 2015.

M. le Président propose de valider le compte-rendu du conseil communautaire qui est adopté par l'ensemble des membres du conseil communautaire.

#### Projet de développement de la Tour de Termes d'Armagnac. :

##### -Projet touristique et culturel de la Tour de Termes d'Armagnac.

M. le Président présente à l'assemblée le projet de développement touristique et culturel de la Tour de Termes d'Armagnac. Il demande au Président de l'Académie Médiévale et populaire de la Tour de Termes d'expliquer les transformations prévues. Ce dernier, à l'aide d'un diaporama, prend la parole.

Il s'agit de mener une réflexion stratégique à l'échelle du territoire afin de créer un pôle touristique important, situé entre deux sites majeurs Marciac et Nogaro.

Pour ce faire, il est nécessaire de revoir l'offre actuelle en replaçant la Tour dans son environnement avec :

-A court terme, d'ici 2017 : la remise à niveau de l'offre et la réorganisation fonctionnelle : création d'un nouveau parking, d'un nouvel accueil externalisé, la refonte de l'organisation de la tour et la mise en place de jeux et de spectacle.

- A moyen terme, d'ici 2021 : la démarche de reconstruction d'un château gascon, la création d'un village des artisans et du conservatoire agricole.

-A plus long terme, la création d'une salle multimodale dans le bâtiment d'accueil.

Le plan de financement de ce projet estimé à 1 530 000 euros HT est proposé en annexe.

Ainsi, M. le Président soumet aux élus communautaires la question suivante : souhaitez-vous que la CCAA porte ce projet avec le projet de financement qui limite la participation de la CCAA à 20% du montant ?

Le projet sera porté à la condition que le Conseil Régional s'engage à hauteur de 50% du HT et que les partenaires s'engagent sur une contribution de 30 % sachant que la participation de la CCAA est au maximum de 20%.

Le vote à bulletin secret, demandé par plus d'un tiers des conseillers, donne les résultats suivants :

-Votants : 44

-Blanc : 1

-Exprimés : 43(majorité à 21 + 1 =22)

Le conseil communautaire décide à 22 voix pour et 21 voix contre de porter le projet de développement touristique et culturel de la Tour de Termes qui respectera le plan de financement prévu (participation de la CCAA) qui sera joint à la délibération.



-Adoption du bloc de compétences (article L5214-16 du CGCT).

Conformément à la décision du conseil communautaire de porter le projet de développement touristique et culturel de la Tour de Termes, M. le Président explique à l'assemblée la nécessité de modifier les statuts communautaires et de se prononcer sur la prise en charge du bloc de compétences permettant à la CCAA d'exercer de plein droit en lieu et place des communes membres ses missions sur ce site.

Ainsi, conformément à l'article L5214-16-II-4<sup>e</sup> du CGCT, M. le Président propose d'adopter le bloc de compétences suivant : « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaires et élémentaires ».

Les membres du conseil communautaires décident, à l'unanimité, d'adopter le bloc de compétences suivant « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaires et élémentaires » et, conformément à l'article L5214-16-III du CGCT, de solliciter les communes membres afin d'obtenir leur vote pour modification des statuts.

Présentation du projet de la fourrière animale départementale.

M. Dagieux présente le projet de création d'un refuge pour chiens pour une capacité d'accueil de 145 places. Le site sera tenu par une association ou fondation de type SPA. En effet, le refuge actuel de la SPA n'est plus aux normes et il y a donc nécessité de le transférer sur ce nouveau site.

Le coût total de l'opération est estimé à 2 100 000 euros TTC réparti en deux tranches : la première de 1 555 077 euros et la seconde de 544 923 euros TTC.

Il convient encore d'affiner les recettes potentielles de cette réalisation.

Par ailleurs, M. Dagieux précise que la contribution de la CCAA sera, pour 2015, de 0.50 euros/ hab. au lieu de 0.45 euros/hab. en 2014.

Personnel

-Recrutement agent non titulaire – Sécurité baignade scolaire- 2<sup>e</sup> de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée

Le Président fait part à l'assemblée délibérante qu'en raison de l'ouverture de la piscine d'Aignan aux enfants de l'école, il est nécessaire de recruter un agent non titulaire pour la sécurité de la baignade. Il précise que la durée des contrats ne pourra pas excéder 6 mois (renouvellement inclus) pendant une période de 12 mois consécutifs.

Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel. Il demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, un agent non titulaire.

Le Président invite à délibérer :

- pour ouvrir les crédits nécessaires au paiement de l'agent non titulaire,
- pour l'autoriser à recruter un agent non titulaire dans les conditions suivantes :

NATURE DES FONCTIONS	GRADE correspondant aux fonctions décrites	REMUNERATION
Sécurité baignade des scolaires	Educateur Territorial des APS	IB 418 IM 371



**Communauté de communes Armagnac Adour**  
Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE

**Conseil communautaire du 20 avril 2015**

-Cantine de Saint-Germé:

Un contrôle des services vétérinaires a eu lieu à la cantine de Saint-Germé où il a été constaté un certain nombre de dysfonctionnements qui nécessitent une meilleure organisation et formation des personnels.

Aussi, dans la continuité de la mission confiée à M. Cordier, il lui est demandé d'approfondir la possibilité de maintenir deux sites de production des repas.

-1 site sur l'école de Viella pour la production des repas de l'école de Viella, de Maumusson et de Saint-Mont.

-1 site de production sur Saint-Germé, sur le site de l'école afin de respecter la réglementation sanitaire.

En fonction des conclusions proposées, il sera décidé soit d'effectuer les travaux demandés soit d'externaliser et d'envisager une livraison par le collège de Riscle.

La séance est levée à 23 H00.